

**13 AVRIL 2015 - CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL - 47EME  
COMMISSION POPULATION ET DEVELOPPEMENT -  
INTERVENTION DE M. DANIELLE BOUSQUET, PRESIDENTE  
DU HAUT CONSEIL A L'EGALITE**

Madame la Présidente,

La France accueille très favorablement la tenue de cette 48<sup>e</sup> session de la commission sur la population et le développement, ayant pour thématique principale l'intégration des dynamiques de population dans le développement durable, y compris dans l'agenda sur le développement post-2015.

Le plan directeur du Secrétaire Général des Nations Unies pour les suites à donner au programme d'action de la CIPD au-delà de 2014, souligne les nouvelles réalités et les nouveaux défis auxquels nous serons confrontés. Il propose de nombreuses recommandations sur les enjeux critiques de l'agenda du Caire, qui doivent faire l'objet d'une pleine appropriation par les Etats-membres pour une mise en œuvre complète de l'agenda.

L'engagement de la France pour la mise en œuvre du programme d'action au-delà de 2014 a établi un lien clair entre développement durable et droits humains, qui repose sur un principe constitutionnel de la France, l'égalité entre les hommes et les femmes et la non-discrimination. Le droit des individus et en particulier des femmes, adolescentes et jeunes, de décider librement et en toute connaissance de cause des questions liées à leur sexualité, y compris à leur santé sexuelle et reproductive, s'inscrit dans des mouvements parallèles de la société : l'accession à l'égalité de droit puis l'adoption de mesures pour l'égalité réelle, y compris politique.

Malheureusement, l'engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes et la non-discrimination est loin d'être universel, et les violations des droits fondamentaux des femmes et des filles demeurent fortement répandues. On estime que près de 142 millions de jeunes filles pourraient être mariées avant leurs 18 ans d'ici 2020 et 30 millions de filles risquent d'être victimes d'une mutilation sexuelle au cours des dix prochaines années. Les discriminations, violences physiques et morales à l'encontre des personnes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre se sont aggravées. Nous ne pouvons plus l'accepter.

A travers son nouveau document d'orientation stratégique en matière d'enjeux de population et de santé sexuelle et reproductive pour la période 2015-2020, la France place les droits et la santé sexuelle et reproductive, des adolescents et des jeunes comme un objectif prioritaire, en particulier en Afrique de l'ouest et du centre et au Sahel, c'est à la dire la zone prioritaire de l'aide au développement de la France. Il y a urgence d'agir dans cette région qui concentre les taux de grossesses adolescentes parmi les plus forts du monde, trois fois la moyenne mondiale.

La France a fait de la jeunesse un axe essentiel de son action faisant l'objet de la publication du premier document de stratégie pour l'action extérieure de la France dans ce domaine. **Le monde connaît la plus importante génération de jeunes de son histoire** et l'arrivée massive des jeunes générations dans l'âge actif laisse entrevoir la possibilité d'un développement accéléré. Mais disons-le clairement. Il n'y aura pas de dividende démographique sans investissements pour garantir l'accès à la santé, à l'éducation et à l'emploi décent des jeunes générations, ainsi qu'à la réalisation de leurs droits fondamentaux.

**Nous sommes conscients que cela suppose d'intervenir sur des sujets difficiles :**

**Nous devons faire diminuer la prévalence des grossesses adolescentes.** C'est un impératif éthique, c'est aussi le moyen le plus efficace de lutte contre la mortalité associée aux complications durant la grossesse, qui demeure la premier risque de décès chez les jeunes filles dans le monde en développement.

**Nous devons mettre en œuvre les stratégies en faveur de l'abandon des pratiques traditionnelles néfastes,** dont les mariages précoces et forcés et les mutilations sexuelles féminines.

**Nous devons améliorer d'urgence la prise en charge des grossesses non désirées** en levant les barrières d'accès à un avortement sûr et légal, en renforçant l'accès aux soins pré-avortements, aux soins liés à l'avortement sans risque et soins post-avortement. La France promeut et soutient l'accès à un avortement sûr et légal.

**Nous devons concentrer davantage notre aide sur les interventions dont le rapport coût-efficacité est le meilleur** comme l'éducation à la sexualité et l'accès à la contraception et à l'ensemble des informations, produits et services de santé sexuelle et reproductive pour les jeunes.

**Ces constats doivent nous amener collectivement à infléchir notre aide internationale.** Notre aide publique au développement doit cibler plus prioritairement les 10-24 ans pour promouvoir un développement durable et d'es sociétés plus sûres, équitables et inclusives.

**Cet investissement massif en faveur des jeunes doit se faire bien sûr en respectant l'environnement et les équilibres sociaux.** Les jeunes, tous les jeunes, doivent trouver leur place dans la société et avoir leur mot à dire dans la prise de décision.

**Rappelons aussi que les droits sexuels et reproductifs, et notamment l'accès à une gamme complète de méthodes contraceptives,** l'accès des jeunes à une éducation à la sexualité et à une éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes, l'accès à des avortements sécurisés sont autant de points du programme d'action du Caire qui doivent être complètement mis en œuvre.

Les jeunes sont de fait concernés par l'ensemble des objectifs qui sont envisagés dans le futur agenda du développement post-2015 : nous devons faire en sorte qu'ils en soient les premiers bénéficiaires.

Je vous remercie.